A+ A-

# Les solutions pour financer votre reprise d'entreprise

Par **Bercy Infos < https://economie.gouv.fr/entreprises/bercy-infos-qui-sommes-nous>** , le 27/06/2022 - **Reprise d'entreprise**

Définir votre projet, vous renseigner sur le marché, trouver la bonne entreprise : les étapes d'une reprise sont nombreuses. Réunir des fonds pour racheter l'entreprise convoitée est bien sûr un incontournable. Quels dispositifs existent pour financer votre projet ? Qui pouvez-vous solliciter ? Quels montants devez-vous réunir ? Tour d'horizon des moyens à votre disposition.

## Financer votre reprise d'entreprise : une étape indispensable

Afin de donner corps à votre projet, il vous faut mettre au point son financement. Vous pouvez financer votre reprise d'entreprise par le biais d'un **emprunt** auprès d'un établissement bancaire par exemple, mais vous devez aussi disposer d'un apport, autrement dit de **fonds propres**, pour démontrer le sérieux de votre démarche.

L'élaboration de votre recherche de financements doit se faire de manière méthodique, en privilégiant dans un premier temps les sources de financement les plus proches (votre épargne personnelle, l'argent de vos proches, etc.) afin de pouvoir solliciter ensuite les plus éloignées (le prêt bancaire par exemple).

## Première étape : réunir vos fonds propres

**Bpifrance < http://www.bpifrance.fr/>** recommande que cet apport représente « 20 à 35 % du prix de vente de l'entreprise, parfois plus selon la cible et le contexte économique ». Pour constituer cet apport, vous pouvez solliciter de nombreux interlocuteurs.

### Recourir à votre argent personnel

Afin de prouver votre motivation et votre attachement à votre projet, vous devez en effet y verser une part de vos propres deniers. Attention toutefois : « ne mettez pas 100 % de votre patrimoine disponible dans le rachat [d'une] entreprise »,

préviennent les **Chambres de commerce et d'industrie (CCI) < http://www.cci.fr/web/portail-acfci/accueil>** .

## Solliciter vos proches

Premières portes auxquelles aller frapper ensuite : celles de votre famille et de vos amis. Ils peuvent participer à votre projet, sous la forme de donations, de prêts ou de participations au capital de votre future structure.

Les particuliers qui investissent dans des entreprises peuvent bénéficier en sus d'avantages fiscaux.

## Demander une aide publique

L'État, les régions, les communes ou certains établissements publics peuvent vous proposer des aides à chaque étape de la vie de l'entreprise, et notamment lors d'une reprise.

Afin de vous renseigner sur les aides existantes, vous pouvez consulter la base de données d'**aides-entreprises.fr** :

**Annuaire des aides publiques aux entreprises < http://www.aides-entreprises.fr/>**

## Obtenir un prêt d'honneur

Adressez-vous à des réseaux d'accompagnement, comme **Initiative France < http://www.initiative-france.fr/Creer/Pret-d-honneur>** , **Réseau Entreprendre < https://www.reseau-entreprendre.org/fr/accueil/>** ou l'**Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) < http://www.adie.org/>** . Ils peuvent vous proposer un **prêt d'honneur**, sans garantie ni caution personnelle, généralement à taux zéro.

Son montant se situe généralement entre **3 000 €** et **50 000 €**. Le prêt d'honneur a comme avantage de faciliter ensuite l'obtention d'un prêt bancaire.

## Faire appel à des investisseurs

« Vous avez la possibilité de créer une holding de reprise et ouvrir le capital de cette dernière à [des] investisseurs », signale Bpifrance. Autrement dit, il s'agit de **créer une société-mère qui va détenir tout ou partie de la structure** qui fait l'objet de la reprise.

Vous pouvez alors récolter des fonds par le biais du **crowdfunding**, de **business angels** ou d'un **fonds d'investissement**.

# Deuxième étape : solliciter un prêt

Une fois vos fonds propres réunis, vous pouvez démarcher plus facilement les établissements financiers, ou même directement le cédant de l'entreprise, pour obtenir un prêt.

## Auprès du cédant

Le cédant peut vous accorder un prêt (appelé « crédit-vendeur ») pour reprendre son entreprise. Toutefois, cette solution est « surtout utilisée lorsque le cédant connaît suffisamment le repreneur pour accepter de prendre le risque », précise les **Chambres de commerce et d'industrie (CCI) < http://www.cci.fr/web/portail-acfci/accueil>** , comme en « cas de reprise par un héritier ou pour les petites entreprises reprises par un salarié ».

## Auprès de Bpifrance

Bpifrance propose le **prêt de transmission < https://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Prets/Prets-sans-garantie/Contrat-de-developpement-transmission>** pour les reprises de petites et moyennes entreprises (PME). Il s'agit d'un prêt de **40 000 €** à **1 500 000 €,** sans garantie ni caution personnelle, toujours associé à un prêt bancaire.

Il peut représenter au **maximum 40 % de l'ensemble des prêts mis en place**. De plus, Bpifrance peut garantir votre prêt bancaire à hauteur de 50 % (ou 70 % avec l'intervention de la région), pour la reprise d'une PME, via sa solution **Garantie transmission < http://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Garanties-et-assurances/Garanties-aux-banques/Garantie-Transmission>** .

## Auprès des banques

Ultime étape de la recherche de financement : le **prêt bancaire.** « L'endettement se fait généralement sur une durée de sept ans et ne couvre généralement pas plus de 70 % du prix d'acquisition », prévient Bpifrance. « Ne vous contentez pas de vous renseigner sur les taux, les frais de dossier et les garanties ont leur importance et peuvent se négocier », conseillent les **Chambres de commerce et d'industrie (CCI) < http://www.cci.fr/web/portail-acfci/accueil>** . Les banques exigeront vraisemblablement des garanties.

Outre les éventuelles cautions personnelles et hypothèques, différents organismes peuvent proposer des garanties d'emprunts bancaires, notamment :

- Bpifrance pour les PME < http://www.bpifrance.fr/Toutes-nos-solutions/Garanties-et-assurances/Garanties-aux-banques/Garantie-Transmission>
- France Active < https://www.franceactive.org/> pour les entreprises solidaires
- Garantie EGALITE Femmes (ex FGIF) < https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/financements/dispositifs-garantie/garantie-egalite-femmes-ex-fgif> pour les femmes entrepreneurs.

## Financement de la repris de l'entreprise : et après ?

Une fois vos solutions de financement trouvées, le repreneur arrive à la toute fin du processus de reprise. Pour rappel :

- Lors de la phase de diagnostic < https://www.economie.gouv.fr/entreprises/reprise-entreprise-diagnostic> , il a pu confirmer son intérêt pour l'entreprise convoitée, identifier les forces et les faiblesses du projet, et effectuer une première analyse stratégique.
- Dans la continuité du diagnostic, la phase d'évaluation économique < https://www.economie.gouv.fr/entreprises/reprise-entreprise-evaluer-valeur-economique> proprement dite lui a logiquement permis d'estimer financièrement la valeur économique de l'entreprise.
- Lors de la phase d'élaboration du plan de reprise, le repreneur a pu déterminer ses choix juridiques et financiers pour sa future entreprise.
- Le repreneur a ensuite pu trouver des financements pour financer la reprise.

Ne reste plus qu'à **négocier et conclure la transaction avec le cédant**. À ce titre nous vous conseillons la lecture des articles de Bpifrance concernant la conclusion du **protocole d'accord < https://bpifrance-creation.fr/moment-de-vie/actes-a-rediger-protocole-daccord-titres-societe-ou-compromis-cession-fonds-commerce>** et la **signature de l'acte de cession < https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/reprendre-entreprise-etapes/negocier-conclure/signature-lacte-cession>** .

## Ces contenus peuvent aussi vous intéresser

Création ou reprise d'entreprise : comment obtenir un prêt pour financer votre projet ?

Femmes entrepreneures, quelles aides pour vous accompagner ?

Entreprises : les alternatives au prêt bancaire

## En savoir plus sur le financement d'une reprise d'entreprise

Trouver les financements optimaux < http://www.cci.fr/web/reprise-d-entreprise/trouvez-les-financements-optimaux/-/article/Types+de+financement> *sur le site des Chambres de commerce et d'industrie (CCI)*

Boucler le financement de mon projet de reprise < http://www.bpifrance.fr/#location-218> *sur le site de Bpifrance*

Thématiques : **Reprise d'entreprise**

Ce sujet vous intéresse ? Chaque jeudi avec la lettre Bercy infos Entreprises, recevez les toutes les dernières actus fiscales, comptables RH et financières… utiles à la gestion de votre activité.

exemple : nom.prenom@domaine.com Je m'abonne

Je consens à ce que mon adresse email soit utilisée afin de recevoir les lettres de Bercy infos. Consulter notre politique de confidentialité

Partager la page